

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DHRS50 – Relations et innovations sociales
Santé et prévention
Suivi par : Robert VIOT
Conseiller de prévention EP
Tél : 01 58 50 38 12

Paris, le 03 mai 2021

**COMITE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL
RAPPORT SANTE SECURITE AU TRAVAIL (ANNEXE 2b)
Registre Santé et Sécurité au Travail papier ou mail en 2020**

DIRECTIONS REGIONALES

DR Nouvelle Aquitaine – Poitiers

1/ Observation RSST déposée par mail le 10/07/2018 à 17:33 par C. THOMASSON

Demande : ambiance thermique dans bureau non pourvu de climatisation

Bonjour, Depuis plusieurs semaines, nous avons constaté à la Délégation de Poitiers des températures importantes dans les bureaux.

Sont concernés les bureaux, aile gauche, car les bureaux, aile droite sont équipés de climatiseur. A titre d'exemple, le 10 juillet 2018, à la Délégation de Poitiers, dans le bureau n° 2R, la température à 17h00 est de 32°C.

La semaine dernière les températures dépassait les 34°C, avec impossibilité d'ouvrir les fenêtres vue que nous donnons sur une rue très bruyante.

L'assistante de prévention a été prévenue. Un relevé régulier sera effectué.

En vous remerciant,

Prise en charge par l'AP le 13/07/18 à 14:07

Bonjour, Je ne peux que confirmer vos constats, étant moi-même dans un bureau concerné par l'absence de climatiseur.

Cette situation a été prise en compte par la Direction de l'Immobilier et de l'Environnement de Travail qui nous propose de faire établir un devis, par Eiffage, pour une extension de l'installation existante qui sera ensuite soumise à arbitrage en fonction du coût et du nombre de jour concerné.

Clôturée le 23/06/2020

Les travaux ont été réalisés entre le 11 mai et le début juin 2020.

2/ Observation RS ST déposée par mail le 12/07/2018 à 16:40 par P. SIQUOIR

Demande : ambiance thermique dans bureau non pourvu de climatisation

Bonjour, Depuis plusieurs jours, la météo nous annonce de fortes chaleurs, nous avons relevé la température dans notre bureau 5 R à plus de 30°C pendant plusieurs jours.

Notre bureau se trouve côté rue et difficile d'ouvrir les fenêtres avec le bruit de voitures.

Sont concernés les bureaux, aile gauche, car les bureaux, aile droite sont équipés de climatiseur.

L'assistant de prévention a été prévenue. Un relevé régulier sera effectué. En vous remerciant,

Prise en charge par l'AP le 13/07/18 à 14:07

Bonjour, Je ne peux que confirmer vos constats, étant moi-même dans un bureau concerné par l'absence de climatiseur.

Cette situation a été prise en compte par la Direction de l'Immobilier et de l'Environnement de Travail qui nous propose de faire établir un devis, par Eiffage, pour une extension de l'installation existante qui sera ensuite soumise à arbitrage en fonction du coût et du nombre de jour concerné. Bien cordialement

Clôturée le 23/06/2020

Les travaux ont été réalisés entre le 11 mai et le début juin 2020.

3/ Observation RSST déposée sur le registre papier – Pas de date, anonyme

Demande : ambiance lumineuse

GRUPE



REGISTRE DE SANTE ET
DE SECURITE AU TRAVAIL

CHSCT DR

DR ANTILLES-GUYANE

ADRESSE : PA de la Jaille - Bale-Mahault - 97086 JARRY

Observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels
et à l'amélioration des conditions de travail (*1)

Manque d'éclairage dans les escaliers de l'entrée de la DR.

Facultatif

Signature

Obligatoire

Nom & prénom de l'agent ou de l'utilisateur

NOLLIN Severine

Date : 19... / 11... / 2019

Heure : 9 h 00

Unité : DRANG Tél. : F + 1871

Observations ou réponses (éventuelles) de l'administration

Changement d'ampoules (escalier) le 7/09/2020

NOM - Prénom : MENIT Manette Signature

Tél. : F-1874 Date : 07/09/2020 Heure : 11 h 00

4/ Observation RSST déposée sur le registre papier le 26/11/2019 à 10h37 par Guillaume DOUABIN MASSE

Demande : risques liés au bâtiment – ascenseur

Scanné le 18/02/20



CHSCT DR

REGISTRE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

Clôture le 25/08/20

DR BRETAGNE
ADRESSE : 19bis rue de Châillon 35065 RENNES

Observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail (*)

Le vendredi 22/11/19, en partant de la DR au 4^{es} étage à 16h15, j'ai pris l'ascenseur qui avant d'arriver au niveau 0 s'est mis à trembler et a fait un énorme bruit.
Plus aucun bouton ne répondait même par le bouton d'alarme pour appeler de l'aide.
J'ai donc utilisé mon téléphone portable pour appeler le secrétariat de la DR.
J'ai dû patienter 30 minutes seul dans l'ascenseur avant que le technicien n'arrive par me libérer.

Facultatif Nom & prénom de l'agent ou de l'utilisateur <u>DOUABIN MASSE Guillaume</u> Unité : _____ Tél : <u>02 23 57 57 28</u>	Signature 	Obligatoire Date : <u>26/11/2019</u> Heure : <u>10h37</u>
---	----------------------	--

Observations ou réponses (éventuelles) de l'administration

Des travaux ont été effectués au final de l'immeuble qui empêche l'accès et à la date du 26/11/19, l'ascenseur est en panne totale depuis le 22/11/19.
Avec délai annoncé de 1 semaine en marche actuellement. L'accès aux personnes handicapées est rendu impossible ce qui a conduit à débiter une tournée non urgente.

Complément de réponse le 25/08/20 : Les ascenseurs ont fait l'objet de travaux cet été par la Copropriété.

NCM - Prénom : <u>Fl. Vasselet</u>	Signature
Tél : / / / /	Date : / / 20... Heure : h ...

5/ Observation RSST déposée sur le registre papier le 24/01/2020 à 11h50 par Sabrina MARCAULT

Demande : risques liés au bâtiment – hygiène



CHSCT DR

DR BRETAGNE
ADRESSE : 19bis rue de Châtillon 35065 RENNES

Observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail (*1)

Depuis mon arrivée à la DR Bretagne en juin 2018, je ressens une gêne ORL. J'éternue beaucoup tout comme mes collègues. De plus est, je me suis fait piquer par des insectes à plusieurs reprises au bureau.

Facultatif Nom & prénom de l'agent ou de l'utilisateur MARCAULT SABRINA Unité : Tél. : 0 2 23 35 55 51	Signature 	Obligatoire Date : 24.01.2020 Heure : 11h 50
---	----------------------	---

Observations ou réponses (éventuelles) de l'administration

Nous avons alerté la service hygiène - immobilier à DR et obtenu un remplacement du revêtement.
Un repair est attendu quant à la solution urticaire.

NOM - Prénom : GIL VAUQUELIN	Signature
Tél. : / / / /	Date : 24/01/2020 Heure : 18h 22

Réponses administration

Les équipes du secrétariat général ont pris l'attache du bailleur et / ou syndic pour faire le point sur les installations CVC dans le cadre de la mise en place du dispositif Covid19.

Un schampouinage et une décontamination de la moquette ont été réalisés le 16 avril.

SDPI a passé un projet en CGI qui prévoit le renouvellement du sol.

Les analyses d'air ont été réalisées le 1^{er} octobre. Le rapport de mesures de la qualité de l'air transmis le 23 octobre 2020 démontre l'absence de problématique significative avec toutefois la présence de flore fongique pouvant avoir différentes origines (activité humaine, revêtement de sol, eau stagnante dans les équipements CVC, air extérieur...), flore fongique dont la concentration est élevée sur le point de mesure extérieur.

6/ Observation RSST déposée sur le registre papier le 24/01/2020 à 12h15 par Béatrice BOTREAU

Demande : risques liés au bâtiment – hygiène



CHSCT DR

DR BRETAGNE
ADRESSE : 19bis rue de Châtillon 35065 RENNES

Observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail (11)

A certaines périodes nous sommes incommodés par des odeurs de tuyauteries adjacentes au bureau (moins depuis quelques jours).
Tout comme ma collègue j'éternue très souvent et me suis fait piquer au bras la semaine dernière : cloque, ensuite plaque rouge et le lendemain piqure infectée laissant un "tau" après nettoyage.
Nous avons souvent des démangeaisons surtout aux jambes.

Facultatif Nom & prénom de l'agent ou de l'utilisateur Unité : _____ Tél. : / / / /	Signature BOTREAU Béatrice	Obligatoire Date : 24 / 01 / 2020 Heure : 12h 15
--	----------------------------------	---

Observations ou réponses (éventuelles) de l'administration

Bon point. Voir réponse page précédente.

NOM - Prénom : GR VAUQUELIN
Tél. : / / / / Date : 24 / 01 / 2020 Heure : 18 h 20

Réponses administration

Les équipes du secrétariat général ont pris l'attache du bailleur et / ou syndic pour faire le point sur les installations CVC dans le cadre de la mise en place du dispositif Covid19.
Un schampouinage et une décontamination de la moquette ont été réalisés le 16 avril.
SDPI a passé un projet en CGI qui prévoit le renouvellement du sol.
Les analyses d'air ont été réalisées le 1^{er} octobre. Le rapport de mesures de la qualité de l'air transmis le 23 octobre 2020 démontre l'absence de problématique significative avec toutefois la présence de flore fongique pouvant avoir différentes origines (activité humaine, revêtement de sol, eau stagnante dans les équipements CVC, air extérieur...), flore fongique dont la concentration est élevée sur le point de mesure extérieur.

Demande : risques liés aux pollutions électromagnétiques



REGISTRE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

CHSCT DR

DR BRETAGNE
ADRESSE : 19bis rue de Châtillon 35065 RENNES

Observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail (*1)

Exposition excessive aux hyperfréquences dans les bureaux de la DR: demande de protection.
→ voir détails dans le fichier climatique sous
U:/DIR/OUEST/DRBT/REGISTRES
Mail du 15/09/2020 ci-annexé

Facultatif Nom & prénom de l'agent ou de l'usager TANGUY Claudie Unité : _____ Tél : _____	Signature 	Obligatoire Date : 14/09/2020 Heure : 19h
--	----------------------	--

Observations ou réponses (éventuelles) de l'administration

Une évaluation de l'exposition des travailleurs, aux champs électromagnétiques a été réalisée le 29/10/2019.
Le rapport est consultable sur le U:/DIR/OUEST/DRBT/SECURITE PREVENTION.
Il conclut que " les lieux de travail considérés présentent des niveaux de champs électromagnétiques inférieurs aux valeurs limites d'exposition recommandées..."

NOM - Prénom : KLINGLER Muriel Signature
Tél. : 02 93 3555 11 Date : 15/10/2020 Heure : 15h00

(*1) Les inscriptions mentionnées peuvent notamment concerner :
- Les règles d'hygiène et de protection de la santé (tabagisme, propreté des lieux, pontérisie, ...).
- Un dysfonctionnement ou le non fonctionnement d'une installation ou d'un dispositif de sécurité-santé.
- Un risque éventuel encouru ou encouru (lié à des situations de travail insérées à l'exercice de certains métiers, des travaux réalisés par les entreprises assujetties, ...).
- Un accident ou un incident vu ou vécu.
- Toute suggestion relative à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail (éclairage, bruit, ambiance thermique, environnement général, ...).

Pour toute inscription d'un fait, incident ou accident, les circonstances de leur survenue devront détaillées, en précisant les facteurs matériels et humains ayant conduit à leur réalisation.

* interne ... pour le public et que par conséquent les valeurs limites réglementaires définies dans le décret n° 2016-1074 sont respectées.

L'évaluation sur l'exposition aux champs magnétiques réalisée le 29/10/2019 conclut que les lieux de travail considérés présentent des niveaux de d'exposition inférieurs aux limites recommandées.

Vallee, Morgane

De: Tanguy, Claudie
Envoyé: mardi 15 septembre 2020 17:49
À: Viot, Robert
Cc: Vallee, Morgane; Klingler, Muriel
Objet: inscription registre SST

Importance: Haute

PfAttachmentsList: {"attachments":[]}

Bonsoir,

Etant donné que Next est toujours défaillant sur mon poste et que le CHSCT se réunit ces jours-ci, je vous adresse par ce mail mon alerte à inscrire dans le registre, qui contient toutes les informations du formulaire de Next.

« Signalement d'une exposition excessive aux hyper-fréquences dans mon bureau à la DR Bretagne (19B, rue de chatillon Rennes)

Le 20/8/2020, à l'occasion de l'accueil d'un géobiologue dans mon bureau pour y réaliser (à mes frais) un diagnostic géobiologique des lieux, j'ai pu connaître l'exposition aux hyperfréquences auxquelles j'étais soumise en travaillant dans cette pièce.

Les hyperfréquences oscillent dans mon bureau n°429 (côté sud) que j'occupe depuis début septembre 2020, entre 0.8 et 1.4 volt/mètre ; tandis que dans mon ancien bureau n°420 (côté nord, occupé entre sept 2012-août 2020), elles sont de l'ordre de 8 V/m. Ces niveaux sont très élevés si l'on considère qu'une exposition aux hyperfréquences prolongée (ce qui est le cas lorsque l'on passe 6 à 8h à son bureau) a des conséquences biologiques sur l'être humain, dès qu'elles dépassent 0,3 V/m. Ce niveau, bien entendu, est largement en deçà des normes réglementaires. Mais celles-ci ont été établies par rapport aux effets thermiques des micro-ondes (effets d'échauffements), mais les effets non thermiques ou "biologiques" de l'exposition aux micro-ondes n'ont pas été pris en compte.

Voir pour plus de détails : <http://www.champs-electro-magnetiques.com/ondes/pourquoi-les-normes-ne-vous-53.html>

Ce niveau élevé de pollution électromagnétique est dû, a priori, aux antennes relais situées sur le toit de l'immeuble de FR3 Bretagne au 9, avenue Janvier (Rennes). Les mesures faites à la DR par le bureau Véritas en octobre 2019 confirment mes chiffres, même si les mesures n'ont pas été faites dans les bureaux de collaborateurs mais dans des zones de passage.

--> Je demande donc à mon employeur de bien vouloir appliquer le principe de précaution vis-à-vis des hyperfréquences rayonnant dans chacun des bureaux de la Direction Régionale Bretagne (4ème étage) à Rennes en prenant toutes les mesures nécessaires pour limiter cette exposition et ainsi prévenir de tout risque de maladie chez les collaborateurs.

-- > Par ailleurs, comme je suis diagnostiquée narcoleptique depuis plusieurs années et que les 1ers symptômes remontent à ma prise de poste à Paris à la Direction des services bancaires en 2008, je souhaiterais connaître le niveau d'exposition aux hyperfréquences dans mon bureau de l'époque (N° A407) au 15, quai Anatole France Paris 07. En effet, l'exposition aux hyperfréquences est certainement un cofacteur de cette pathologie dont je souffre maintenant depuis plusieurs années. »

Merci de la prendre en compte.

Bien cordialement.



Claudie Tanguy
Responsable de la stratégie territoriale

PARIS Ile de France

A4 – PARIS

10/ Observation RSST déposée par mail le 07/02/2019 à 10 : 44 par J. BAIS (UNSA) (*)

Demande : Ambiance thermique, lumineuse, sonore, etc.

Constat général et ambiance :

L'ambiance générale à première vue est agréable mais très superficielle.

Les espaces de convivialité sont disproportionnés par rapport aux bureaux.

Le tout est moderne, lumineux, ambiance internationale, accueil chaleureux, services à priori de qualité (cafétérias, espaces cuisine/salon, fruits, eau fruitée à disposition ...).

Les bureaux dédiés au personnel CDC/ICDC sont étonnement petits, jusqu'à une surface de 9m2 pour 4 bureaux. Le personnel a vu ses espaces professionnels être divisés par deux depuis ce déménagement.

Sans compter les « open spaces » où est littéralement entassé le personnel dont un bureau de 27 personnes.

Perception des équipes durant la visite :

Globalement pour la partie des bureaux, la notion « d'open space » aéré n'est pas perçue. Au contraire, la présence de cloisons, même en verre, produit l'impression d'être dans des bocal. Ce sentiment d'être enfermé dans un bocal est augmenté du fait que les portes des bureaux sont par défaut fermées par un contrôle d'accès nécessitant l'usage du badge lors des déplacements. Cela pouvant aller jusqu'à générer de la claustrophobie chez la majorité des personnes présentes en plus du stress imposé par un tel environnement « une ruche » !

Les signaux les plus inquiétants sont les suivants :

- Absence d'accès PMR – Personnel handicapé non pris en compte
- Bouton d'alerte d'urgence hors service
- Nombre de WC inférieur à la réglementation code du travail
- Espaces insuffisants pour l'ensemble du personnel présent au sein des bureaux : 2.3 m2 en moyenne par personne au lieu des 7m2 minimum.
- Escaliers d'évacuation encore en travaux (au moment de la visite au mois de janvier)
- Ergonomie générale des bureaux insuffisante et source de *troubles musculo-squelettiques* susceptibles de causer des lésions attribuées au travail répétitif (ATR)
- Mobilier non modulable sur la profondeur, la hauteur, absence de réglages ergonomiques pouvant s'adapter à chaque personne selon sa corpulence, sa taille, son handicap...
- Espaces de travail insuffisant compte tenu du nombre de postes informatiques nécessaires et ce malgré la réduction du nombre de téléphone.
- Nuisances sonores (couloir desservant les bureaux + mécanisme de ventilation dans les bureaux)
- Pas de signalétique (obligatoire) vidéoprotection à l'entrée ni dans les espaces surveillés
- Pas de badge d'accès dédié aux élus du CSSCT, difficulté pour entrer sur le site
- Bureaux vitrés – Effet étouffement & « poissons dans un bocal ».
- Absence d'armoires et de porte manteau et la seule présence de petits casiers crée un sentiment de bureau de passage ne permettant pas au personnel de s'approprier l'espace correctement.

Description des problématiques et préconisations :

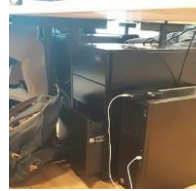
Thématiques	Constat	Préconisations
Espaces et occupation	Les espaces de détente sont très vastes et les bureaux trop petits par rapport au nombre d'occupants. « Une fuite » du personnel, depuis les bureaux vers les espaces de convivialité est à craindre avec des dérives sur des postures TMS sur les canapés, sur le sol ou debout... La politique du « premier arrivé – premier installé » risque de générer des conflits et d'autres maux... « Bore out », exclusion etc... Exemple : le plus grand bureau regroupant 27 personnes offre entre 2 et 3 m2 par personne sur chaque poste.	Redéfinir les espaces permettant à chaque personne de travailler avec au moins 7m2. Limiter le nombre de postes sur ce plateau et envisager une nouvelle répartition du reste du personnel « en attente de transfert. » Consulter davantage le CSSCT et solliciter un accompagnement d'urgence par deux ergonomes pour toute la durée d'installation du personnel.

Evacuations & Circulations	Largeurs de circulation au minimum autorisé (60 cm et 80 cm pour une personne handicapée)	Sensibiliser le personnel sur la vacuité des allées compte tenu de l'agencement des locaux. L'évacuation doit être possible à tout instant.
Espace entre 2 bureaux	Le manque d'espace crée des contraintes d'agencement du mobilier dans les bureaux. Le personnel se retrouve dos à dos pour travailler Les rangées de 4 fauteuils gênent les occupants d'un bureau lors des déplacements : obligation de modifier sa position pour laisser passer son collègue	Agencer les bureaux en présence d'un ergonome. Alléger le nombre de poste dans un espace de travail. Favoriser le télétravail et le TOD
Electrique	Câbles non fixés au sol, absence de goulottes, risques de chute	Installation de goulottes et limite du nombre de supports informatiques
Ambiance sonore	Trop de personnes dans un espace considéré par les équipes comme confiné et anxiogène . Il est impossible de s'isoler pour passer un appel discrètement . L'hyper proximité des postes génère un stress entre collègue lorsqu'ils souhaitent s'exprimer sans déranger leurs voisins. La ventilation directement accessible au plafond crée un bruit de fond permanent désagréable d'après le personnel présent.	Limiter le nombre de poste de travail sur l'ensemble du plateau à un nombre permettant au personnel de ne pas se sentir compressé : 7m ² par personne. Installer un téléphone aux personnes qui le souhaitent et les équiper de casque avec microphone. Installer un faux plafond ou veiller à ce que les ventilations soient contrôlées régulièrement pour éviter ces gênes auditives. (Mécanisme gênant et bruits métalliques)
Ambiance thermique	Températures basses au sein des bureaux	Des radiateurs d'appoint sont déjà déployés alors que les lieux sont neufs... Des travaux d'isolation sont-ils prévus en complément ?
Luminosité	L'installation de stores n'est pas réalisée dans tous les bureaux Les stores non occultants sont utilisés pour ceux qui en disposent Aucun réglage de la luminosité à disposition	Prendre en compte les besoins des équipes en installant des stores capables d'occulter la lumière lorsque cela devient intense et gênant. Installation de modulateur nécessaire pour adapter l'éclairage aux besoins des équipes
Ergonomie	Risque de TMS élevé : Mauvaises postures en raison du manque de réglage : du mobilier, des sièges, appui tête, accoudoirs, hauteur d'écrans... Poignets en flexion continue. Pose de l'avant-bras à partir du coude impossible : risque TMS Positionnement des postes de travail à revoir Ecrans trop proches des yeux du personnel : risque de fatigue visuelle	Intervention d'un ergonome et proposition d'un mobilier ergonomique adapté et conforme à la notion de qualité de vie au travail... Accompagnement par le bureau QVT pour un projet novateur à A4 Mise à disposition du matériel permettant le soutien au niveau des mains, des bras, du dos, à bonne hauteur et profondeur selon les besoins des équipes et le profil de chaque personne. Intervention du médecin du travail pour prévenir les risques et apporter des préconisations médicales.
Danger au sol	Butées de portes installées sans bon sens dans des espaces réduits Risque de chute élevé	Installation de portes coulissantes automatiques ou sans porte
Vente d'alcool	Alcool vendu à proximité immédiate des espaces de travail entre 18h et 20h	Campagne de prévention contre le risque alcoolique Responsabiliser le personnel et limiter le nombre de consommations

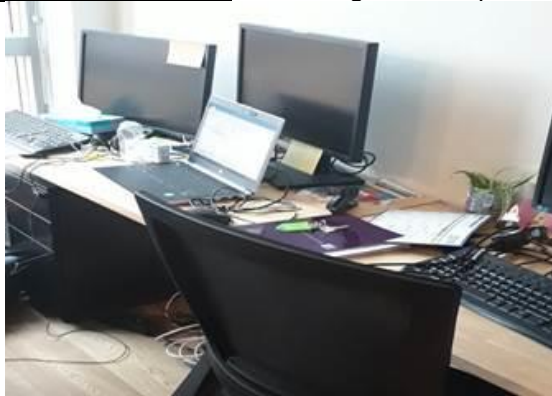
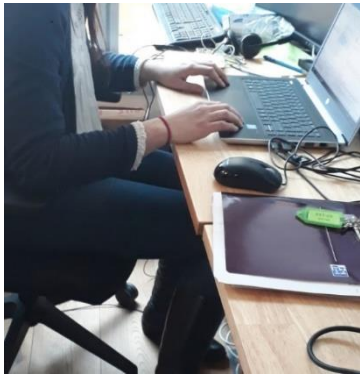
EN IMAGES :

TMS : Dos, épaules, coudes, poignets, mauvaises positions des jambes par manque d'espace sous le bureau

Manque d'espace : Bureaux surchargés dessus et dessous



Pupitres (« Plan de travail ») en guise de bureau : Surcharge, câbles partout, organisation difficile.



Cloisonnement : Effet « poisson rouge » ...

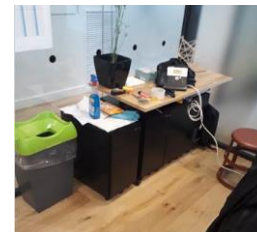
Contrôle d'accès de jour injustifié

Ferme-porte peu judicieux

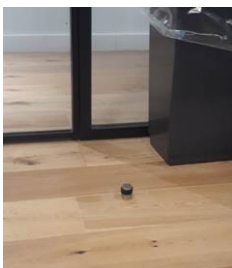
Pourquoi ne pas installer de portes coulissantes à ouverture automatique ?



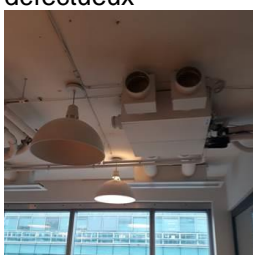
1 téléphone pour toute l'équipe : Pas de confidentialité, mauvaise ambiance phonique, câbles qui traînent...



Danger : Butée peu visible, dans un espace confiné, risques de chute !



Ventilation directement accessible sans plafond : Gêne auditive liée au mécanisme parfois bruyant et défectueux



Revêtement au sol : Bruits et gêne lors des déplacements



Espace confiné pour téléphoner : Difficile à refermer et anxiogène



Vidéo-protection : Pas d'affichage d'information à l'entrée ou dans les zones concernées malgré l'obligation légale et le RGP



Interphone d'appel d'urgence hors service : aucune liaison avec le PC Sécurité



Prise en charge par l'AP le 08/02/2019 à 10 : 00

Bonsoir, j'accuse réception de vos observations que je transmets aux services compétents, pour analyse et traitement. Dès mise en œuvre des mesures correctives, nous reviendrons vers vous pour clôturer cette observation. Bien cordialement

Traité

- Absence d'accès PMR : l'accès est fonctionnel
- Escaliers d'évacuation encore en travaux : travaux terminés
- Absence de porte-manteaux : 100 porte-manteaux installés sur le plateau
- Cloisonnement contrôle d'accès de jour injustifié : ce dispositif peut être désactivé à la demande hormis pour l'accès au plateau (à la sortie des ascenseurs)
- Interphone d'appel d'urgence hors service : actif
- Nuisances sonores : Pose d'un tapis de circulation le 26 juin.
- Electrique : demande d'installation de goulottes (bureaux 107+117+119+138+141) : WeWork étant l'exploitant du bâtiment, SDPI ne peut agir directement. Les occupants du bâtiment ont accès à la plateforme WeWork et signalent directement les problèmes rencontrés à l'exploitant pour traitement.
- Butée de portes : mise en place d'un visuel. WeWork étant l'exploitant du bâtiment, SDPI ne peut agir directement. Les occupants du bâtiment ont accès à la plateforme WeWork et signalent directement les problèmes rencontrés à l'exploitant pour traitement.
- Ergonomie : les fiches techniques sur les mobiliers ont été transmises.
- Luminosité : en attente de devis par WeWork pour l'installation d'un modulateur d'éclairage et sur l'adaptabilité des ampoules -> Prestation de service, pas prévu.
Pour les stores, une demande a été faite à WeWork une vérification du fonctionnement de chaque store, en cours. -> Demande à faire via l'application WeWork - Space assistance.
- Vente d'alcool : campagne de sensibilisation sur le risque alcool fait par voie d'affichage

Action en cours : visite de l'ergonome programmée en mars 2021, reportée aussitôt les collaborateurs de retour sur site, au plus tard en mai/juin 2021.

ANGERS

Date demande	N°	Objet demande	Support	Immeuble	Nom demandeur	Prise en charge (oui/non)	Date de prise en charge	Date passage en CSSCTL
24 06 2020		Demande de bouteilles d'eau en remplacement des bonbonnes d'eau (période COVID19)	Papier	24 LG	Nathalie HAMON	Oui	26 06 2020	08 07 2020
24 06 2020		Péréemption masques COVID	Papier	24 LG	Murielle PAIN	oui	26 06 2020	08 07 2020
26 06 2020	142	Ambiance thermique	Electronique	24 LG	Estelle MELLINGER	oui	30 06 2020	08 07 2020
14 10 2020	171	RPS	Electronique	Quatuor	Jérémy BAIS	oui	14 10 2020	14 01 2021



REGISTRE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

CHSCTLA

SERVICE : DRS ANGERS-PARIS
SITE : Rue Louis Gain ANGERS

Observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail (*1)

<p>Facultatif</p> <p>Nom & prénom de l'agent ou de l'utilisateur <u>PAIN Muriel et FERRANDE 2 Anne</u> Unité : <u>PAG 243</u> Tél. : <u>02 41 05 27 30</u></p>	<p>Obligatoire</p> <p>Signature _____ Date <u>24/06/2020</u> Heure <u>13 h 00</u></p>
---	--

Observations ou réponses (éventuelles) de l'administration

une institution comme la notre mauvaise image de marque avec des masques fabriqués en 06/2009 donc périmés en 06/2011. Beaucoup de collègues se plaignent d'allergies et on nous oblige à les porter. Sommes nous en droit de douter l'efficacité de ces masques

NOM - Prénom : PAIN Muriel Signature _____
 Tél. : / / / / Date 24/06/2020 Heure 13 h 15



**REGISTRE DE SANTE ET
DE SECURITE AU TRAVAIL**

CHSCTLA

SERVICE : DRS ANGERS-PARIS
SITE : Rue Louis Gain ANGERS

Observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels
et à l'amélioration des conditions de travail (*1)

<p>Facultatif</p> <p>Nom & prénom de l'agent ou de l'utilisateur <i>Méthilde HAMON AGS</i></p> <p>Unité : <i>PAG 251</i> Tél. : <i>/ / 50156</i></p>	<p>Signature</p>	<p>Obligatoire</p> <p>Date : <i>24/6/2020</i></p> <p>Heure : <i>12 h 00</i></p>
--	------------------	--

Observations ou réponses (éventuelles) de l'administration

*Avoir des bouteilles d'eau
en remplacement des bombones
et eau chaude de robinet*

NOM - Prénom : _____ Signature _____
Tél. : _____ Date *24/6/2020* Heure : *12 h 00*

*Méthilde
HAMON*

(*1) Les inscriptions mentionnées peuvent notamment concerner :

- Les règles d'hygiène et de protection de la santé (tabagisme, propreté des locaux, pandémie, ...).
- Un dysfonctionnement ou le non fonctionnement d'une installation ou d'un dispositif de sécurité-sûreté.
- Un risque éventuel observé ou encouru (lié à des situations de travail inhérent à l'exercice de certains métiers, aux travaux réalisés par les entreprises extérieures, ...).